

09.11.2016

OGM dans les champs

ni ici, ni ailleurs!

Dans les semaines à venir, la Commission européenne soumettra probablement à un comité d'experts européens une autorisation pour la culture de 3 variétés de maïs OGM : le Mon810 de Monsanto (résistant à la pyrale du maïs), le Bt11 de Syngenta (qui produit une toxine contre la pyrale du maïs et résiste à un groupe d'herbicides) et le TC1507 de Dupont (résistant à la pyrale du maïs et à plusieurs herbicides), tous utilisés dans la fabrication d'alimentation pour bétail.

Ce Comité peut valider ou bloquer les propositions de la Commission européenne s'ils atteignent une majorité qualifiée lors du vote. Les premières discussions qui ont eu lieu il y a quelques années concernant le maïs TC1507 et les risques qu'il présente pour l'environnement (et en particulier les abeilles) ont été l'occasion de débats très tendus, amenant alors la Commission à retirer son projet d'autorisation.

Mais la situation a changé l'année dernière avec l'entrée en vigueur de la réglementation dite « opt-out » : elle permet aux États Membres d'interdire sur leur territoire la culture d'une plante OGM même si elle est autorisée au niveau européen. 17 États membres ont fait usage de la première "phase" de cette nouvelle procédure afin d'interdire les maïs OGM sur leur propre sol, justifiant cette interdiction par des raisons environnementales, économiques, ou de sauvegarde de l'agriculture biologique.

« La procédure de validation des OGM au niveau européen est profondément biaisée et antidémocratique : telle qu'elle est aujourd'hui, elle permet aux États-membres de jouer sur la majorité qualifiée pour n'émettre aucun avis, ni positif ni négatif, sur l'autorisation d'OGM. Cette situation risque d'empirer avec l'entrée en vigueur de l'opt-out. Résultat, les États donnent le dernier mot à la Commission européenne pour mieux se défaire sur Bruxelles ensuite. Il faut que la procédure s'oriente vers une majorité simple et que la Commission ne puisse pas autoriser même si les États n'arrivent pas à se mettre d'accord. »

Comme nous le dénonçons depuis 1998, les OGM en plein champ sont une aberration économique, environnementale et agronomique, dont les effets ne s'arrêtent pas à la frontière. En effet, la pollution de l'air et des eaux par les produits utilisés avec ces plantes GM impactera les pays voisins. Plus inquiétante encore est l'apparition en Espagne d'une plante adventice apparentée au maïs, la téosinte, qui peut se

croiser avec le maïs Mon810. Cela pourrait mener à la création d'une mauvaise herbe très résistante contenant le gène modifié du Maïs Mon810. L'évaluation de la situation par l'EFSA, qui conclue à une absence de risque car la propagation de la téosinte serait maîtrisée par les autorités espagnoles, relève d'un optimisme bien éloigné de la réalité: la diffusion déjà extrêmement inquiétante de la téosinte ces 7 dernières années contredit ces affirmations. La téosinte a d'ailleurs commencé à apparaître dans le sud de la France, et il n'y a aucune raison que cela s'arrête là.

Pour José Bové, “ Tant que les États rechigneront à prendre leurs responsabilités, on n'aura pas de cadre juridique clair sur les OGM en Europe. Ca ne peut plus durer, alors même que les nouveaux OGM sont sur la table des discussions. La situation doit également être clarifiée vis-à-vis des importations agricoles de l'UE : aucun OGM, qu'il vienne d'Afrique[1] ou d'Amérique du sud ne doit passer au prétexte de nourrir à bas prix nos animaux de ferme.”

Le 6 octobre dernier, Le Parlement européen s'est opposé [2] à ces trois autorisations de culture de maïs génétiquement modifiés. La responsabilité de les bloquer est désormais entre les mains des États-membres... et des citoyens.

[1] Le Parlement européen a voté en juin 2016 [un rapport](#) dénonçant, entre autres problèmes, l'utilisation du partenariat public/privé “Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition” pour forcer la culture d'OGM en Afrique, contre l'avis des gouvernements locaux.

[2] Oppositions au placement sur le marché de semences de [maïs BT11](#), de [maïs 1507](#), et de [maïs Mon810](#)

Personne de contact

[Juliette Leroux](#)
[Conseiller-ère sur l'agriculture et le développement rural](#)
[Responsable de la Campagne OGM](#)

Téléphone Bruxelles

+32-2-2833110

Téléphone Strasbourg

+33-3-88164150